

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 MAI 2019

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aillon le Jeune s'est réuni le 7 mai, à 20 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Mme Emmanuelle ANDREVON, Maire.

Présent(s) : Emmanuelle ANDREVON, Laurence PELARDY, Mathieu SCIASCIA, Jérôme GINOLLIN, Alain GRECO, Valérie GRECO, Serge TICHKIEWITCH, Philippe GINOLLIN

Absent(s) excusé(s) : Pascal GINOLLIN donne pouvoir à Emmanuelle ANDREVON, Odile CHALAMEL donne pouvoir à Laurence PELARDY

Absent : Yannick CERUTTI

Secrétaire de séance : Laurence PELARDY

Assistent à la séance : Christophe MAREC et Marie-France RAFFIN

1. Avis sur le projet de PLUi HD arrêté au conseil communautaire du 21 février 2019

Mme le Maire et Catherine MAS de Grand Chambéry Agglomération rappellent que suite à la fusion des deux intercommunalités Cœur des Bauges et Chambéry métropole, Grand Chambéry a décidé l'élaboration d'un PLUi unifié issu de la fusion des deux procédures engagées, indiquant les modifications apportées aux objectifs définis dans les délibérations initiales et exposant les nouvelles modalités de concertation et de collaboration entre la Communauté d'agglomération et les communes membres. Le conseil communautaire, dans sa séance en date du 21 février 2019, a arrêté le bilan de concertation et le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains de Grand Chambéry. Il est alors proposé au conseil municipal d'Aillon le Jeune d'émettre son avis sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement du projet de PLUi HD arrêté qui concernent directement la commune d'Aillon-Le-Jeune.

Le Conseil Municipal, vu la présentation faite par Grand Chambéry Agglomération du zonage concernant la commune d'Aillon-Le-Jeune, émet un avis favorable sur ce projet. Celui-ci sera soumis à enquête publique à compter du 17 juin 2019, sera consultable en ligne sur le site de Grand Chambéry Agglomération et dans les lieux d'enquête. L'approbation définitive de ce document devait intervenir fin décembre 2019.

2. Création postes saisonniers piscine

Mme Le Maire explique au conseil municipal qu'en raison de l'ouverture de la piscine municipale durant la saison estivale 2019, il y aurait lieu de créer plusieurs emplois saisonniers. Le conseil municipal décide la création de 2 emplois saisonniers de Maîtres-Nageurs du 6 juillet au 1er septembre 2019 inclus, à temps complet et de 2 emplois saisonniers d'adjoints administratifs du 6 juillet au 1er septembre 2019, pour un temps de travail hebdomadaire de 25.5/35^{ème}.

3. Création postes saisonniers

Mme Le Maire expose le surcroît de travail durant la saison estivale et explique qu'il y aurait lieu de créer 1 emploi saisonnier d'Adjoint Technique Territorial, à temps complet. Le conseil municipal décide de créer cet emploi saisonnier d'Adjoint Technique Territorial à compter du 13 mai et ce jusqu'au 13 octobre 2019 inclus.

Le prochain conseil est programmé pour le 28 mai 2019.

Le Maire,
Emmanuelle ANDREVON